

N° 2026-136

OBJET :

*Budget principal – Affectation du
résultat 2025*

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le conseil communautaire de Haut-Chablais Interco, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint Jean d'Aulps, sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 1^{er} juillet 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, THORENS Valérie, MARULLAZ Aube, JAUD Emilie, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, GRENAT Maryse et LUCHINI Karine

MM. BERGER Jean-François, BAUD Philippe, BÉARD Patrick, CHALENÇON William, TAVERNIER Alexis, VINET Philippe, CORBET Nicolas, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, MEYNET Frédéric, FROSSARD Nicolas, VUATToux Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, MORAND Yann, BAUD Mickaël, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald

Résultat du vote :

votants :30
pour :30
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par M. MUDRY Benoît à M. VINET Philippe.

Monsieur Yann MORAND a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le vote du compte administratif 2025 du budget principal et indique à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Il propose d'affecter l'excédent de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	3 045 205,31 €
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2025 avant affectation :	1 622 328,06 €
- Restes à réaliser en dépenses :	3 076 200,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	968 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	485 871,94 €
Affectation en investissement (1068)	485 871,94 €
Report en fonctionnement (002)	2 559 333,37 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- donne son accord à l'affectation du résultat 2025 dans les conditions présentées ci-dessus,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

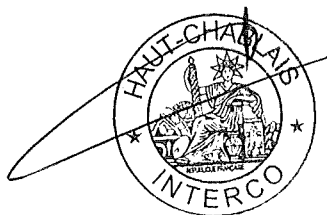
Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président
Jean-François BERGER



Le secrétaire de séance
Yann MORAND

